

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 13 novembre 2024
Date de publication : 26 novembre 2024
Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le 25 novembre 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOEFFEL - Lysiane PY - Myriam PETHITHORY (arrivée à 18 h20) - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés : Mme - Céline SCHWARTZ
M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: Tarifs des centres de loisirs des petites vacances scolaires et juillet 2025,

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de créer une animation au sein de l'accueil périscolaire pendant les petites vacances 2025 et le mois de juillet 2025

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de fixer les tarifs suivants en euros :

TARIFS	Sans repas						avec repas "tiré du sac"						enfants extérieurs à Dasle supplément par semaine à ajouter au tarif QF3 du 1er enfant	
	8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00						8 heures 30 - 17 heures 00						scolarisé à Dasle	non scolarisé à Dasle
	1er enfant			à partir du 2ème enfant			1er enfant			à partir du 2ème enfant				
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 1	QF 2	QF3	QF 1	QF 2	QF 3	QF 1	QF 2	QF3		
5 jours	35.00	44.00	50.00	30.00	38.00	42.00	44.00	50.00	60.00	36.00	45.00	50.00	2.10	4.20
4 jours	28.00	35.00	40.00	24.00	30.00	34.00	35.00	40.00	48.00	29.00	36.00	40.00	2.10	4.20
3 jours	21.00	27.00	30.00	18.00	23.00	26.00	27.00	30.00	36.00	22.00	27.00	30.00	1.20	2.50
2 jours	14.00	18.00	20.00	12.00	15.00	17.00	18.00	20.00	24.00	15.00	18.00	20.00	1.00	2.00
1 jour	7.00	9.00	10.00	6.00	8.00	9.00	9.00	10.00	12.00	8.00	9.00	10.00	-	-

Il est précisé que l'inscription se fait à la semaine et non à la journée, sans possibilité de réduction en cas d'absence.

Il est rappelé que les CESU et les chèques vacances ANCV sont acceptés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 26 novembre 2024

Madame le Maire, Carole THOUESNY




Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le **27 NOV. 2024**
ID : 025-212501969-20241125-DCM_2024_68-DE